



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 64816

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Proche-Orient, et notamment dans les territoires occupés par Israël, et dans ceux relevant de l'Autorité de l'autonomie palestinienne. Face au regain de violence que connaît actuellement cette région du monde avec la reprise du cycle infernal d'attentats en Israël, répression dans les territoires occupés ou dans ceux relevant de l'autonomie palestinienne, il souhaite connaître les initiatives que le chef de l'Etat et le Gouvernement français entendent prendre en faveur de la paix et de la protection des populations civiles.

Texte de la réponse

A de très nombreuses reprises, les autorités françaises ont exprimé leur préoccupation devant l'engrenage de la violence qui se développe au Proche-Orient, les atteintes aux droits de l'homme et la détérioration des conditions de vie dans les territoires palestiniens. La France n'a cessé, depuis le début de la crise actuelle, d'appeler aux parties pour qu'elles renoncent à la violence et s'en remettent à la seule voie possible pour régler leurs différends, qui est celle du dialogue. S'agissant plus particulièrement de la situation dans les territoires palestiniens, elle a pris, seule ou avec ses partenaires de l'Union européenne, des positions claires et conduit - ou participé - à des démarches auprès des autorités israéliennes pour dénoncer l'usage excessif de la force, le bouclage des villes palestiniennes et les exécutions extra-judiciaires. La France a soutenu avec force les recommandations du rapport Mitchell, qui préconisent les mesures à prendre par les deux parties pour restaurer la confiance et renouer le dialogue. Elle a marqué son soutien à l'idée d'un mécanisme de surveillance qui servirait les intérêts des deux parties dans la mise en oeuvre de ces recommandations. Cette position s'est trouvée reprise par la déclaration des ministres des affaires étrangères des Quinze du 16 juillet, puis par les pays membres du G 8, à travers les déclarations de Rome (au niveau des ministres, le 18 juillet) et de Gênes (au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, le 23 juillet). En juillet dernier, à la suggestion de la France en particulier, les ministres européens ont convenu d'intensifier, en se relayant auprès des autorités israéliennes et palestiniennes, la présence européenne dans la région, en liaison avec le haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune, M. Solana. Il s'agissait aussi, dans un contexte d'extrême tension et d'escalade, de contribuer à prévenir tout risque d'une nouvelle dégradation de la situation. C'est dans ce contexte que le ministre des affaires étrangères s'est rendu sur place du 23 au 25 septembre. Il a rappelé, tout au long de son déplacement, que le retour à la sécurité, objectif légitime et nécessaire, ne pouvait se fonder seulement sur l'action militaire, mais devait reposer aussi sur la relance d'un véritable processus politique. La rencontre entre MM. Arafat et Pérès, pour laquelle la France et l'Union européenne avaient plaidé sans relâche, s'est finalement tenue le 26 septembre et a permis une reprise de la coopération en matière de sécurité. C'est un premier pas. Le processus doit se poursuivre pour favoriser aussi l'amélioration des conditions de vie de la population palestinienne et la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64816

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4329

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6299